

A Orenge le 22.<sup>e</sup> de fev<sup>r</sup> 1665

Monsieur

Vous aurez desia veu par ma precedente du 18. du  
 courant le grand bruit que la femme de m<sup>r</sup>. Redonnet, et  
 m<sup>r</sup>. de Bedarrides du chateau prenant son fait, et sauf  
 en main esiterent dans Orenge le 17. de ce mois, et  
 vous eurent veu par leur verbaul des lieux que le jour  
 pour appaiser le tumulte, maintenant vous verrez  
 par le verbaul que m<sup>r</sup>. de Laghe en qualite de viguier  
 a dressé et que il vous enuoya, de quelle maniere luy  
 et les freres ont esté traittez. Je vous fis l'auoir  
 aussy comme jeoy de fus receuz par m<sup>r</sup>. de Bedarrides  
 et pour quel suict, depuis bien que le decret que  
 j'auois mis au pied de la requeste de recuzation  
 fut fort iuste, comme vous l'auoy veu par la copie que  
 jeus le bien de vous en enuoyer. Il ne pas laissez  
 élen appeller pour m<sup>r</sup>. de Laghe la commission de cete affaire  
 et la mettre deuant m<sup>r</sup>. le cont. d'Alanson. Par  
 deuant lequel il ny a point eu eures belautres  
 procedures, je me Informerai des quatre ou cinq temoins

faire rendre à la porte de la ville  
qu'il y a des Portiers qui gardent la porte, et est à dire au nombre  
de trois, et outre ce les auyent fait mesmes quelques uns de leurs  
armes y eussent de de l'ordre. Les seurs y eussent quelques uns de leurs  
preussiers, et pour tout ensemble travailler à la santé publique. Mais  
M<sup>r</sup> de Beaulieu en ayant entendu parler, envoya à l'écuyer un sergent avec  
six ou sept autres tout armés la nuit, et les y eussent de l'ordre. Mais  
à l'ad. porte de la ville, et firent après tout les y eussent de l'ordre.  
cela ne fut faire quelques heures après un plan sur toute la ville par  
un tambour jouant de dix ou douze heures. Les habitants  
n'eurent pas le temps de se rendre pour qu'il se retirât. Les y eussent  
de l'ordre, mais la raison qu'il est pour cela, c'est qu'il n'est pas  
possible de le rendre en l'ayant point, et les y eussent de l'ordre.  
Les y eussent de l'ordre, et les y eussent de l'ordre, et les y eussent de l'ordre.  
de Biers, lequel les auyent pris de la ville. Les y eussent de l'ordre.  
à que pour l'intercepter de l'ordre. Les y eussent de l'ordre.  
l'interceptation par toute la ville à l'ad. de l'ordre. Les y eussent de l'ordre.  
que nous fimes par tous de l'ordre. Les y eussent de l'ordre.  
Les y eussent de l'ordre, et les y eussent de l'ordre, et les y eussent de l'ordre.  
par ordre des magistrats ou des conseils. Les y eussent de l'ordre.  
qu'ils peuvent pour l'ordre. Les y eussent de l'ordre.  
retarder l'effet des sommes d'interception. Les y eussent de l'ordre.  
D'interception à l'ad. mais nous y eussent de l'ordre.  
L'interception et de recueillir par que de tous ne recueillir par l'ad. et que  
de l'ad. ne soit fort surpris que pour l'interception de l'ad. et de l'ad. femme

que led. s. de Bedarrides a prouvé, qui estoient  
du nombre de ces 28. de 30. Prouvenant qu'il avoit  
fait venir pour être belle action, lesquels mesmes  
par leurs depositions le chargent plus que les autres,  
M. de Lapize auroit desra fait sur les temoins,  
néstait que des Personnes qui vouloyent accommoder  
le différent L'ont obligé Jusques a present de surseoir  
mais si l'accommodement esthoire Il fera Informer  
ce qu'il y a eu de Surprenant de la part de M.  
de Bedarrides est qu'il fait tous les efforts pour  
embarras dans cette affaire sept ou 8. Gentilshommes  
de cette ville entr'autres messieurs de Cosans, de  
Beaufain, et de Pradines, ~~bien~~ comme s'ils y auoyent  
quelque part, bien que dans le temps que ce demesle  
arriva à La Place entre ces messieurs du Chateau  
et Prouvenant d'une part et messieurs de Lapize  
d'autre, Ils furent à table d'ordinaire ensemble et  
ne s'en tiraient que sur ce qu'on les vint avertir  
qu'il y avoit grande rumeur à lad. place, et qu'ils  
ny alloient que pour l'appaizer et pour faire la  
paci. à quoy Ils s'employèrent fort utilement,  
n'ayant jamais mis l'épée à la main, neantmoins  
led. s. de Bedarrides veut faire publier un memoir contre l'un  
Je vous dois dire aussi, Monsieur, que messieurs les  
consuls voyant que ces Prouvenant estoient tousjours  
Joy et dans la ville, et ayant appris le vij. qu'ils  
devoit encores venir du monde pour le mesme sujet,  
Je mirent en estat de pouvoir empêcher des desordres  
semblables à celui du 17. et pour ce sujet Ils auoyent

comme celle La Us ayent fait une si grande levée  
de bouillies, et excité un si grand bruit, pres ce  
Prinsep, causé par le bien apres avoir sejourne  
cinq ou six jours, tellement que si l'affaire ne  
s'accomode pas, elle sera en dispute.

Pour la fin Je vous supplie, messieurs, de vouloir  
me accorder vostre credit aupres des ministres de S. M<sup>te</sup>,  
pour me procurer le don de lods pour une terre  
que je viens d'acheter en Dauphiné, de quoy j'écris  
à mon pere de l'ange d'obtenir l'honneur de vous  
entretenir, et de vous faire l'avoir quelle response il  
aura eue du Roy à son placet qu'il luy a présenté.  
Je ne doute pas d'un favorable succès  
si le Roy voit que vous vous y Intéressiez, comme  
Je vous en supplie de tout mon coeur, Je vous en  
seray Infiniment obligé, et en toutes occasions  
vous reconnaitrez que je suis avec un profond  
respect

Messieurs

Vostre tres humble et tres obéissant  
serviteur  
Subieres

fait mettre à la porte de la ville à un bataillon d'autant de fusils  
qu'il y a des portes qui gardent la porte, est à dire au nombre  
de huit, et outre ce ils auoyent fait avertir quelques uns de leurs  
amis qu'en cas de desordre ils se rangeroient ce jour d'aujourd'hui pour les  
poursuivre, et pour tous ensemble travailler à la santé publique. Mais  
M<sup>r</sup>. de Bedarides en ayant connaissance envoya d'abord un sergent avec  
six musquetaires tous ayant la mèche allumée, lesquels allèrent  
à lad<sup>e</sup>. porte de la ville, et firent tirer tous les d<sup>ix</sup> fusils, et outre  
cela il fit faire quelques heures après un canon par toute la ville par  
un tambour suivy de dix ou douze musquetaires que nul habitant  
n'eut à prendre les armes pour quel prétexte que ce soit, que par  
son ordre, toute la raison qu'il est pour cela est qu'il dit que  
mes<sup>rs</sup>. les Consuls ne l'auoyent point averty de leurs prétentions, à quoy  
les d<sup>ix</sup> Consuls respondent qu'ils en auoyent donné connaissance au chevalier  
de Bior, lequel ils auoyent prié de se leur faire honneur, tant  
à que pour l'Intérêt de l'A. nous fitmes faire incontinent des  
proclamations par toute la ville à son de trompette, d'une proclamation  
que nous fitmes justans deffenses à toutes sorte de personnes de prendre  
les armes, mesmes l'ap<sup>pe</sup>.e sauf ceux qui' ont estuy de la porter que  
par ordre des magistrats ou des consuls. Enfin ces mes<sup>rs</sup>. font tout ce  
qu'ils peuvent pour obliger les habitans à faire quelque festin qui peut  
retarder l'effect des bonnes intentions que l'A. a de restituer la  
Principauté à l'A. mais nous y donnerons si bon ordre qu'il ne s'en  
faisa aucune, et je ne doute pas que le tout ne retombe sur eux, et que  
le Roy ne soit fort surpris que pour l'Intérêt d'une femme, et d'une femme